

**MOTION POPULAIRE « Pour des effectifs de classes régulières revus à la baisse ! »**

Les personnes soussignées demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de baisser les effectifs des classes de formation régulière (FR) de l'école obligatoire afin de pouvoir mieux encadrer les élèves en difficulté. Ceci permettrait d'avoir un enseignement de plus grande qualité pour tou-te-s les élèves.

**MOTIVATION**

Les élèves des classes de formation spécialisée (FS) qui arrivent en classe FR ne peuvent pas être comptabilisé-e-s dans les effectifs officiels de ces dernières s'ils sont aussi suivis dans une classe FS. Dès lors, ils-elles arrivent fréquemment dans des classes très, voire trop chargées dans lesquelles se trouvent déjà des élèves à besoin éducatif particuliers (BEP). L'inclusion n'est alors qu'un leurre dans un système qui ne leur donne pas de place officielle dans les classes régulières. Quant aux enseignant-e-s, ils-elles n'ont plus le temps ni les moyens de s'occuper de chacun des élèves avec leurs spécificités.

**Première signataire** : Odile Rusca, rue des Parcs 46, 2000 Neuchâtel

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (DU 17 OCTOBRE 1984)

**Art. 2** Sont électrices et électeurs en matière cantonale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus ;

a) les Suissesses et les Suisses domiciliés dans le canton ;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale ;

c) les étrangères et les étrangers ainsi que les apatrides qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement en vertu de la législation fédérale et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

**Art. 101** 1L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

2Il ne peut signer qu'une fois la même motion populaire.

3Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

**Commune de** ..... **Feuille No** .....

N°	Nom	Prénom	Date de naissance jj-mm-aa	Adresse rue + numéro	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

L'autorité communale soussignée atteste que les ..... signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le .....

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(Signature du président, d'un membre ou du préposé à la police des habitants)

Les feuilles de signatures, même partiellement remplies, doivent être retournées dès que possible, mais au plus tard jusqu'au **31 mars 2022** au secrétariat du SSP, Place de la Gare 4a, 2300 La Chaux-de-Fonds

## DEVELOPPEMENT DE L'ARGUMENTAIRE

Une partie des élèves en difficulté de l'école obligatoire est laissée sur le bord du chemin. En baissant les effectifs de la formation régulière (FR), les enseignant-e-s auraient plus de disponibilité pour gérer l'hétérogénéité de leur classe et accompagner tou-te-s leurs élèves dans leur parcours scolaire. Ils-elles auraient aussi le temps de collaborer avec les enseignant-e-s spécialisé-e-s qui connaissent de manière encore plus spécifique certains de ces élèves en difficulté.

Particulièrement au cycle 3, il s'agit des élèves qui dans l'ancien système auraient sans doute pu faire leur chemin en classe préprofessionnelle et auraient ainsi bénéficié de l'encadrement de leur enseignant-e de classe. Ces titulaires passaient du temps quotidien avec le même groupe d'élèves, avaient la disponibilité entre deux cours de discuter avec certain-e-s, rappelaient régulièrement les échéances et les points importants à ne pas oublier. Avec des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires, l'enseignement ne peut pas se limiter à la transmission des savoirs théoriques. Les titulaires de section préprofessionnelle effectuaient, parallèlement à leur travail d'enseignant-e-s, un travail d'accompagnement des jeunes dans leur développement, dans leurs démarches pour trouver une place dans le monde professionnel, etc.

L'accompagnement des élèves est essentiel. Avec la réforme du cycle 3, quand bien même ils-elles le désirent au plus profond d'eux-elles-mêmes, les enseignant-e-s ne PEUVENT plus accompagner leurs élèves. Ils-elles voient défiler une ribambelle d'élèves et côtoient, au mieux durant quelques périodes par semaine, les élèves dont ils ont la charge en tant que titulaires. A quel moment peuvent-ils-elles prendre soin de créer du lien avec eux-elles ?

Les conséquences sont sans appel : une augmentation de 75% d'élèves en classe terminale en moins de 10 ans, dans un canton qui compte toujours moins d'habitant-e-s. Il est indispensable de remettre en cause le système qui a créé cette explosion. Un changement profond est ici urgent. Nous sommes convaincus que de baisser les effectifs des classes est un premier pas vers un système scolaire qui met enfin l'élève au centre des préoccupations.